

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
mardi 18 avril 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 35 et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

MANDAT – DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire avoir un diagnostic organisationnel afin de mieux comprendre l'état actuel de l'administration municipale dans le but de mieux choisir les domaines dans lesquels investir pour rendre cette dernière plus performante;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du mandat devra être complétée le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour réaliser ce mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Gestion-conseil SMI pour réaliser le mandat de Diagnostic organisationnel de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, au coût de 22 382 \$, plus taxes.

Le coût de ce mandat sera pris dans le surplus accumulé.



2017-04-100
6544

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE BARRIÈRES DE BÉTON – ROND-
POINT DE LA RUE LABRIE OUEST**

CONSIDÉRANT l'érosion qui a eu lieu au rond-point de la rue Labrie Ouest rend le secteur non sécuritaire à la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QU' il faut sécuriser le secteur en fermant l'accès à une partie du rond-point;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de barrières de béton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser :


- L'achat de 12 barrières de béton (GS3000) auprès de Béton Provincial, au coût de 7 500 \$, plus taxes;
- L'installation des barrières de béton avec un chargeur par Entreprises Georges Lepage inc., au coût de 500 \$, plus taxes;
- Enlever les arrangements floraux dans le centre du rond-point afin d'installer les barrières de béton.

Le montant de la dépense est autorisé par le ministère de la Sécurité publique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 18 h 58.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE